l'équipage. La chaudière fit explosion. Alors une panique effroyable se produisit. La plupart des femmes et des enfants étaient entassés à l'arrière, écoutant la musique. Un vent frais soufflant du sud rabattit la flamme sur les ponts avec une incroyable rapidité. En trois minutes tous les ponts furent en feu. Pour comble de malheur, le vapeur se trouvait engagé à ce moment dans l'étroit chenal de la Porte-d'Enfer entre des rochers s'élevant à pic. Il était par conséquent impossible de virer ou d'aborder.

On lança alors le bâtiment en avant à toute vapeur afin d'arriver à un endroit plus dégagé et on le fit enfin échouer sur l'île North-Brothers, où les médecins, les infirmières et le personnel des hôpitaux accoururent apporter les premiers secours. On n'avait même pas eu le temps de mettre les chaloupes à l'eau.

Dès que les flammes avait jailli, les passagers de l'avant-pont avaient été refoulés, et beaucoup furent écrasés contre la balustrade et poussés par dessus bord. La panique augmentant, beaucoup s'étaient jetés d'eux-mêmes par dessus la balustrade.

On vit bientôt deux, puis trois, puis une douzaine de parents affolés, jeter leurs enfants à l'eau et se précipiter à leur suite, n'échappant au feu que pour être emportés par le courant rapide de la Porte d'Enfer, tandis que le vapeur filait à toute vitesse, laissant derrière lui une traînée de grappes humaines qui se débattaient dans son sillage. Il s'agissait de sauver le plus possible des passagers restés à bord.

Le vapeur arriva enfin au rivage. Les sifflements continus de la sirène avaient attiré nombre de barques dont beaucoup firent preuve d'une magnifique audace.

Quelques remorqueurs restèrent attachés au flanc du navire jusqu'au moment où eux-mêmes prirent feu. Entre temps, et avant que le vapeur se fut échoué, l'*hurricane deck* (pont-abri). qui était bondé, s'effondra.

Des centaines de malheureux furent précipités dans le gouffre enflammé, beaucoup déjà à demi étouffés dans leur lutte désespérée pour échapper à la mort. Beaucoup d'autres périrent par l'eau ou par le feu à un jet de pierre du rivage. A l'endroit où le navire s'échoua et où l'eau n'était pas assez profonde, les cadavres s'entassaient sur les roches. D'autres cadavres à demi-brûlés étaient engagés dans les roues du navire.

Après le désastre, le pilote et le capitaine furent mis en état d'arrestation, puis transférés à l'hôpital.

Le capitaine déclare qu'il n'a quitté le bâtiment qu'après l'avoir fait échouer et quand ses vêtements étaient déjà en feu.

Un grand nombre d'agents de police et de pompiers se jetèrent à l'eau tout habillés et opérèrent de nombreux sauvetages.

Peu d'enfants avaient pu atteindre les ceintures de sauvetage suspendues à une trop grande hauteur.

D'autres, que des hommes avaient pris dans leurs bras ou chargés sur leurs épaules, furent emportés par le courant avec leurs sauveteurs. Un homme qui a perdu sa femme et ses six enfants est devenu fou.

La plupart des personnes sauvées sont grièvement brûlées et beaucoup d'entre elles ne survivront probablement pas à leurs blessures.

C'est le désastre le plus terrifiant qu'ait encore vu le port de New-York, et il justifie bien le nom fatidique de l'endroit où il s'est produit. Hell Gate, la Porte de l'Enfer, est un des points les plus dangereux du voisinage de New-York, à cause des courants rapides qui y règnent et des tourbillons causés par les marées. Des centaines de navires y ont sombré, et quoiqu'on y soit à une distance de la rive facile à franchir à la nage, il est la terreur des marins et des pilotes, surtout la nuit et par les temps de brouillard. Il y a vingt-cinq ans environ, on fit sauter des rochers pour ouvrir ce chenal à la navigation, mais ceux qui subsistent encore causent la rapidité des courants et rendent à peu près impossible de porter secours à un navire en détresse.

C'est ce qui explique l'étendue de la catastrophe du *General-Slocum*. D'autre part, les dangers d'incendie dans ces grands vapeurs d'excursion à trois ponts ont été reconnus si sérieux que maintenant ils sont presque tous construits en fer. Le *General-Slocum* était probablement du vieux modèle en bois, vu la rapidité avec laquelle il a été envahi par le feu.

Tous les cadavres recueillis sont dirigés sur la morgue de Harlem.

New-York, 16 juin. — Une enquête approfondie sera faite sur les circonstances qui ont accompagné la catastrophe du *Général-Slocum*.

Un membre de l'équipage seulement a péri, les autres ont été arrêtés.

On a recueilli 485 cadavres. Plusieurs sont complètement carbonisés et méconnaissables.

Le coroner, après avoir procédé à l'interrogatoire de plusieurs témoins, a communiqué cette note :

Le feu a pris naissance à tribord avant, dans le compartiment où étaient emmagasinés de l'huile, de la peinture, des cordages et autres matières très inflammables.

L'alarme fut donnée rapidement, mais quand on voulut se servir des seaux d'incendie, l'eau fit défaut et l'équipage fut incapable d'empêcher la panique.

Les propriétaires des équipages, afin de s'exonérer de toutes responsabilités, devront prouver qu'il s'est produit une combustion spontanée.

Paris, 16 juin. — Le Président de la République a adressé ce matin au président Roosevelt un télégramme de condoléances à l'occasion de la catastrophe du vapeur *Général-Slocum*.

LA GUERRE
russo-japonaise

LA SITUATION

La présence de l'escadre russe de l'amiral Skrydlof signalée le 15 juin au large de l'île Tsou-Shima est un fait de grande importance. C'est peut-être dans le but de forcer [illegible] et de gagner Port-Arthur, que l'amiral se présente dans une région maritime aussi étroite, aussi fréquentée, aussi dangereuse que le détroit de Corée.

L'idée de cette jonction n'est pas nouvelle ; mais elle a pris une actualité particulière à la suite des derniers événements déroulés sous Port-Arthur.

L'investissement de la place, et l'impossibilité reconnue de la secourir du côté de la terre rendaient plus urgente l'intervention d'un secours naval. D'un autre côté, l'escadre japonaise ne se faisait plus voir sous Port-Arthur dans ces derniers temps, comme si les nouvelles du départ de la flotte de la Baltique l'avaient rendue plus prudente, et comme si elle avait reçu de Tokio l'ordre de se ménager, en attendant l'entrée en ligne de sa nouvelle adversaire. Mais les Russes ont profité de cette attitude pour pousser en haute mer des reconnaissances offensives pareilles à celle que le *Novik* a exécutée le 14, soit simplement pour échapper momentanément au blocus et faire entrer des jonques chinoises qui leur apportent des approvisionnements.

Il se peut que la sortie des trois croiseurs de Vladivostock, coïncidant avec les mouvements de la flotte russe de Port-Arthur, soit le résultat d'un dessein combiné depuis longtemps, et que les deux escadres russes cherchent à se réunir. Mais il est possible aussi que l'amiral Skrydlof n'ait désiré tenter qu'une diversion, et qu'il reprenne le chemin de Vladivostok où il semble avoir laissé ses torpilleurs. Les renseignements reçus jusqu'à présent ne nous permettent pas de soutenir l'une de ces hypothèses plutôt que l'autre.

La bataille de Oua-Fan-Gou

Le général Kouropatkine a adressé à l'empereur un télégramme contenant le récit des opérations qui ont eu lieu à la suite de la bataille de Oua-Fan-Gou, dans la nuit du 14 au 15 juin et le matin du 15 juin.

Les Russes ayant tourné le flanc droit des Japonais, ceux-ci réussirent à déborder l'aile droite des Russes à Ta-fang-chen et Lieou-Kia-Kéou au nord de Fou-Tchéou.

Le général Stackelberg a fait alors appeler ses réserves.

Le télégramme n'indique pas le résultat de ce combat.

Les forces japonaises sont évaluées à trois divisions.

Un combat naval

Tokio, 16 juin, 9 h. matin. — Bien que le bruit ait couru que la flotte japonaise a rejoint et attaqué la flotte de Vladivostok au large d'Iki, il est extrêmement improbable qu'un combat ait eu lieu, les éléments ayant de nouveau favorisé les Russes. Un orage accompagné d'éclairs étant intervenu, balayant la mer dans le voisinage de Tsushima, dissimulait ainsi les mouvements des Russes.

Un croiseur éclaireur japonais réussit à prendre contact avec les Russes et les suivit pendant quelque temps, mais il les perdit sans doute de vue lorsque la nuit survint.

Il semble que l'escadre russe se dirige vers l'Est, ce qui augmente les chances d'un combat en pleine mer.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Fête de l'Enseignement laïque du 19 juin

A LILLE

Pour donner plus d'éclat à la fête laïque du 19 juin, les Amicales de l'Ecole Monge (Garçons, rue à Fiens), et de l'Ecole Boufflers (Filles, rue de Tournai) ont, après entente, établi le programme commun de la solennité, qui aura lieu dans la gentille salle du Kursaal, (Marché-aux-Poulets), à 11 heures du matin.

Elles ont obtenu le concours gracieux de Mlles Legay et Vercammen, lauréates du Conservatoire, de MM. Anicot, ténor des Orphéonistes Lillois et Dumoulin, comique de genre.

Après une distribution de gâteaux faite aux enfants des deux Ecoles, la section lyrique et dramatique de l'Amicale Monge, interprétera les Deux Sourds, comédie en un acte, de Jules Moinaux.

La valeur des artistes donne un cachet tout particulier à cette fête; aussi la salle du Kursaal sera-t-elle trop petite pour contenir les Sociétaires et les familles des enfants des deux Ecoles.

HELLEMMES-LILLE

La fête des écoles laïques qu'organise la municipalité républicaine promet d'être brillante.

En voici le programme dans ses grandes lignes :

La fête aura lieu le 19 juin à 4 heures, avec le bienveillant concours de la Fanfare municipale et de la Philharmonique.

Ces sociétés se rendront ensemble à l'école publique des filles (école de Mlle Legereau), pour s'y trouver à 4 heures précises.

De là elles iront prendre les enfants à l'école maternelle (école de Mme Flamant).

Ensuite elles iront à l'école des garçons (école de M. Virleux.

Le cortège ainsi formé parcourra la rue Sadi-Carnot et fera demi-tour à la Cotonnière pour se diriger sur la Mairie.

A son arrivée à la Mairie :

1· Réception des instituteurs et institutrices par le Conseil municipal.

2· Chœur « La Patrie » chanté par les enfants, garçons et filles réunis.

3· Distribution de gâteaux et boisson aux élèves.

4· Concert sur la place de la République par la Fanfare Municipale et la Philharmonique.

L'Hôtel de Ville sera décoré.

Les habitants sont invités à pavoiser leurs habitations du drapeau national.

LEZENNES

Lezennes s'apprête à fêter dignement l'enseignement laïque le 19 juin prochain.

Les établissements publics seront pavoisés et illuminés, le Maire invite ses concitoyens à décorer la façade de leur maison.

A 3 heures une distribution de gâteaux sera faite aux enfants de l'asile par les soins de la municipalité.

A 3 h. 1/2 le Conseil municipal et la Fanfare municipale se rendront à l'école des garçons, où se fera la formation d'un cortège composé des corps constitués précités, des enfants des écoles, du Cercle républicain et des amis de l'enseignement.

Une distribution de gâteaux aux élèves aura lieu à la Mairie.

Un concert chez M. Deflandre suivra cette cérémonie. Le programme promet une délicieuse soirée.

Dernière Heure

NIOU-TCHOUANG

Un combat

On a entendu distinctement le bruit de la canonnade dans la direction de Kaï-Tchéou depuis dix heures du soir. Deux batteries d'artillerie ont passé à toute vitesse à travers la ville à minuit.

On dit que la seconde division de l'armée du général Kuroki se dirigera cet après-midi vers Kaï-Tchéou dans le but de prendre les Russes à revers.

On assure que les forces russes dans le voisinage de Kaï-Tchéou s'élèvent à 35,000 hommes.

GRAVE DÉFAITE RUSSE

Pertes considérables des Russes. — 13 canons sur 16 mis hors d'usage et pris par les Japonais. — Bravoure des Japonais.— Les Russes battent en retraite vers le Nord

Le général Kouropatkine télégraphie à la date d'aujourd'hui :

Le général Stackelberg annonce qu'en raison de la supériorité numérique de l'ennemi qui attaqua leur flanc droit à Yafasagon, les troupes russes furent obligées de battre en retraite vers le nord par trois routes différentes.

Nos pertes sont très considérables. Sur seize canons appartenant aux deux batteries de la 1re brigade, treize furent mis hors d'usage par le feu des Japonais et ont dû être abandonnés.

Plusieurs détachements russes ne se retirèrent qu'après en avoir reçu l'ordre à diverses reprises.

Le général Stackelberg avait 22.000 hommes.

Les Japonais, qui avaient 42.000 hommes, exécutèrent des charges de 10.000 soldats à la fois, malgré le feu de l'artillerie russe qui faisait tomber des files entières.

ROUBAIX

Cadeau municipal. — En réponse à notre article d'hier sur le classement des agents de police, nous recevons la lettre suivante signée de M. E. Roussel, adjoint.

Roubaix, le 16 juin, 1904.

Monsieur le Rédacteur du journal *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing* à Roubaix.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez inséré dans votre numéro de ce matin une lettre signée : Pour un groupe d'anciens agents en service, X.

J'ai pour principes de ne pas répondre aux lettres anonymes ; je fais cependant une exception, en cette circonstance, parce que cette lettre me prouve que les explications que j'ai déjà données ont été mal comprises.

Il ne s'agit pas, en l'espèce, d'un concours, mais d'un examen *sans classement* qui permette à l'Administration de se rendre compte si les agents qui, par leur ancienneté sont appelés à passer sous-brigadiers et brigadiers, ont une instruction suffisante pour remplir leur mission.

Je pense, avec M. Chevalier qui a signé les commentaires de cette lettre que le recrutement des agents comporte un examen minutieux des capacités des postulants.

L'Administration collectiviste, qui a eu pendant dix ans la direction de la police, ne l'a pas fait ; je voudrais changer cet état de choses, mais je ne le ferai qu'en respectant les droits acquis *dans la mesure du possible*, et j'entends surtout préparer le recrutement de l'avenir.

Mon passé politique doit rassurer les agents républicains ; le nombreux personnel que j'ai sous mes ordres depuis 30 ans vous dira que je n'ai inquiété personne pour ses opinions.

Dans mes nouvelles fonctions, je ne demanderai, aux employés de la Ville, que de ne pas manifester publiquement leurs préférences, fussent-elles favorables à l'Administration dont j'ai l'honneur de faire partie.

E. ROUSSEL, Adjoint.

Serait-ce par naïveté que M. E. Roussel feint de ne pas comprendre l'anonymat du signataire de la protestation que nous avons publiée hier ?

M. Roussel se plaint de ne pas avoir été compris par les agents ; il ne s'agit pas, dit-il, d'un concours, mais d'un examen *sans classement* permettant de juger si les ayants-droit, brigadiers ou sous-brigadiers, sont aptes à remplir leur mission.

C'est kif-kif, comme dirait l'Auguste du Conseil. Mais il n'en est pas moins vrai que par ce système c'est l'avancement livré à l'arbitraire.

M. Roussel veut changer l'état actuel des choses ; il a raison. Mais il doit se garder — et c'est contre quoi nous protestons — de toucher aux droits acquis par l'ancienneté. Et sa lettre, très élastique, ne dit pas qu'il les respectera.

C'est au moment du recrutement qu'il faut examiner et prendre des employés susceptibles de pouvoir s'acquitter des différentes fonctions qu'ils peuvent être appelés à remplir.

Il ne faut pas perdre de vue que dans la plupart des administrations publiques, il faut attendre quinze à vingt ans de service pour obtenir un avancement quelque peu rémunérateur.

C'est ce que nous avons voulu dire à M. Roussel.

A. CHEVALIER.

La fête de l'Enseignement. — C'est après demain dimanche, 19 courant, que sera donnée au square Pierre Catteau, à 8 heures du soir, la grande fête de nuit organisée par la Fédération, en l'honneur de l'Enseignement primaire public.

Cette fête s'annonce sous les meilleurs auspices. Le bureau s'est assuré le bienveillant concours de la Grande-Harmonie, de la Cœcilia Roubaisienne et de la société de gymnastique l'Ancienne qui produira des pyramides et le ballet « La Moisson ».

Il est permis de croire qu'avec de pareils éléments, la fête aura un succès complet et que le joli parc, illuminé et pavoisé, sera trop petit pour recevoir ses nombreux visiteurs, d'autant plus que l'entrée en sera entièrement gratuite.

Une équipe d'ouvriers procède depuis quelques jours à l'installation des appareils lumineux et à la décoration du square gracieusement mis à la dispostion de la Fédération par la municipalité.

Il ne reste qu'à formuler le vœu que le temps veuille bien se mettre de la partie.

En cas de pluie, la fête aura lieu à la même heure, à l'Hippodrome, dont l'entrée sera également libre.

Association des Anciens Elèves de l'Ecole de la rue Decrême. — Programme de la fête du 19 juin : A l'école, le matin à 10 heures, 1. Conférence par un professeur ; 2. Chœurs exécutés par les élèves ; 3. Lancement du ballon « Le Jean Macé » ; 4. Distribution de gâteaux aux élèoes de l'école.

La Commission compte sur la présence de tous les anciens élèves pour rehausser cette fête.

La Commission.

Fête nationale. — Des concours de chant individuel avec sections lyrique et comique, auront lieu le 14 juillet : Au théâtre du Fontenoy ; salle Dominique, rue de l'Alouette ; salle des fêtes Delespierre, rue de Lannoy.

Le concours d'opérettes et de pochades musicales sera remplacé par une section de duos, trios et quatuors pour voix d'hommes, de femmes ou de voix mixtes.

En outre, il sera créé une section pour les jeunes gens au dessous de 15 ans.

Une affiche spéciale donnera le détail et les prix affectés à ces concours.

Brévet élémentaire. — Le directeur départemental de l'enseignement primaire du Nord nous prie de rappeler que l'examen du brevet élémentaire, fixé tout d'abord au 20 juin, a été remis au lendemain, 21.

Incident d'atelier. — Les ouvriers et ouvrières en grève, de la bonneterie Ménard, nous informent qu'ils ne demandent pas une augmentation de 0,10 c. par douzaine de bas fabriqués, mais bien le rétablissement du tarif diminué de 0,10 depuis huit jours.

Exploits de chauffeurs. — Hier, vers trois heures de l'après-midi, une voiture automobile qui marchait à une allure exagérée a renversé sur le pont Saint-Vincent, le jeune Marius-Marcel Broncourt, âgé de 5 ans, demeurant rue Archimède, 28.

Par bonheur, le jeune enfant a été relevé sans aucune blessure.

La voiture, cause de l'accident, porte le numéro 128-DD. Son propriétaire est recherché.

PRINCESSE MAKOKO Savon Victor Vaissier NOUVEAU PARFUM

Tribunal de simple police

Audience du jeudi 16 juin

Président : M. Petit, Juge de Paix — Ministère public : M. Prudhomme, comm. de police — Greffier : M. Duthy. — Huissier audiencier : M. Buns.

Pas si vite. — Mettant en application le nouvel arrêté municipal réglementant la vitesse des automobiles, M. Petit a condamné hier MM. Haunart Fernand ; Louis Glorieux ; Alexandre Grimonpez ; Léon Cavrois, à 10 francs d'amende fixant à cinq jours la durée de la contrainte par corps.

Nous croyons savoir que les chauffeurs condamnés vont faire appel. Nous espérons bien que la Cour d'appel sera aussi sévère que le tribunal de simple police, car un acquittement ou une diminution de peine serait un encouragement aux folles vitesses et aux courses sanglantes à travers la ville.

Les ivrognes. — Tous les amateurs de la dive bouteille viennent à la barre avouer leur défaut, aussi le tribunal ne se montre pas méchant et inflige un franc d'amende à Brayon ; Bacq Jean-François ; Cornart Marie-Thérèse ; Desbien Jean-Louis ; Ferdinand Auguste ; Goffart Henri ; Vanmansart ; Pope Désiré ; Vandenhende Alphonse.

Affaires diverses. — Pour avoir attelé deux voitures à la suite l'une de l'autre, un franc d'amende à Dereux Jules et Emile Glorieux. Pour avoir uriné sur la voie publique, Alfred Chambeau attrape un franc. M. Edmond Petit a tenu son estaminet ouvert après l'heure, un franc d'amende. Emile Tonneau est dans le même cas, un franc.

Un franc à M. Wakens Félix pour avoir laissé danser dans son cabaret ; à M. Alphonse Dumoulin pour avoir circulé à vélo sur les trottoirs ; à M. Louis Eeckout pour avoir pêché au parc Barbieux ; à MM. Lepers frères pour abandon de voiture ; à Hermanse Victor pour embarras de la voie publique ; à Dhodenne J.-Bte pour abandon de voiture ; à Liagre Angèle pour jet d'un seau d'eau sur sa voisine ; deux francs cinquante d'amende à Decau Florimond pour ivresse et coups sur la belle Florentine ; 5 fr. d'amende pour maraudage à Duchesne Emile et 2 francs à Spriet Georges pour avoir été pincé avec un vélo sans plaque et non éclairé.

Pour embarras de la voie publique, 2 francs à Jules Petit.

M. Dewuiste Henri, se trouve dans le même cas, mais comme le garde Roger l'a pincé en contravention, deux fois en quelques jours, il croit voir là-dessous une vengeance du maire, parce qu'il a été élu conseiller municipal réactionnaire avec la bande à Dubourg et Cie. C'est dans ce sens que plaide pour M. Dewuiste, Me Catelle.

L'affaire est mise en délibéré.

Les violences. — Trois jours de travail à Duhamel Pierre pour violences sur Catteau Edmond.

Deux jours de travail à Beckens Marie, pour coups sur Jeanne Cornan.

Duffot Angèle est inculpée de coups sur son mari, mais comme il y a deux ans que ce dernier l'a frappée le tribunal ne pense pas qu'il soit juste de la condamner.

Nys Félicien, inculpé de violences sur Murat Hubert, est acquitté, personne n'ayant pu prouver qu'il avait porté les premiers coups.

Un jour de travail à Bacq Anicet, pour violences sur des enfants.

Durieux Emmanuel est un homme terrible qui bat sa femme en pleine rue.

Deux jours de travail à cet aimable époux.

Un jour de travail à Vandesonpel Jules, pour violences sur Cécile.

Un jour de travail pour rixe à Bacq Victor et Wetz Henri ; à Lecocq Victor ; à Achille Thérin et *Couplet Camille*.

Un jour de travail à Louis D... pour violences sur Devrieser Jean.

Ouverte à 9 heures, l'audience est levée à 11 heures 40.

Emile VÉRAN.

Une affaire de fraude. — Nos lecteurs se souviennent sans doute, qu'il y a environ dix jours, un livreur de café, M. Alphonse Tristant, demeurant rue du Général-Chanzy, au moment où il sortait quinze balles de café de l'établissement de sa patronne, soupçonné de faire la fraude, était mis en état d'arrestation par le capitaine de douane et déféré au Parquet.

M. Coupillaud, juge d'instruction, chargé de cette affaire, a remis en liberté hier soir, à 4 heures, M. Tristant, sa patronne ayant versé une caution de 2.000 fr.

Menus faits. — Depuis hier, le tramway de Wattrelos, au lieu de se rendre à Mouvaux, continue sa route jusqu'à la gare. Le tarif est le même que de la place de Wattrelos à la place de Roubaix.

Le tramway de Mouvaux a son point terminus à la place de Roubaix. Dans les deux directions le service se fait à dix minutes au lieu de douze.

— Depuis cinq mois qu'il avait à son service la nommée Laure Avion, âgée de 22 ans, M. Jules Marquette, âgé de 27 ans, marchand de café, Grande-Rue, 77, constatait tous les jours la disparition d'un objet quelconque.

Mercredi soir, ayant visité la chambre de sa servante, il trouva entre le matelas et le sommier une certaine quantité de marchandises cachées.

Aussitôt il déposa une plainte entre les mains de M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, qui fit arrêter la coupable.

Celle-ci dénonça pour sa receleuse et complice, U. S..., épouse V..., cabaretière, qui a été mise en état d'arrestation, de nombreuses marchandises volées ayant été trouvées chez elle à la suite d'une perquisition.

— M. Emile Destailleurs, demeurant Grande-Rue, 197, a trouvé un pigeon voyageur, bien écaillé, portant des marques rouges illisibles.

— Mercredi soir, l'agent de sûreté Willaumez a mis en état d'arrestation, pour vagabondage, le nommé Flaaut Louis, 18 ans, mécanicien, sans domicile fixe.

— Procès-verbal a été dressé contre le nommé Lamont Emile, âgé de 28 ans, voyageur, demeurant rue de Lille, impasse des Arts, cour Scherpereel, pour abus de confiance commis au préjudice des époux Lannoy, marchands, rue Lamartine, à Wasquehal.

— Une balle de déchet s'étant échauffée, à la feutrerie de MM. Léon Allard et Cie, rue Nadaud, il s'en est suivi un commencement d'incendie qui a pu être éteint aussitôt.

Les dégâts sont insignifiants.

La renommée des **Voitures d'Enfants** appartient sans contredit aux **Galeries Lilloises.** On y trouve en effet un choix et un bon marché uniques. Demander tarif. Voir modèles réclame à 19 fr. 95 — 24 fr. 95 — 29 fr. 95 — et 39 fr. 95.

Accidents de travail. — M. Paul Petit, âgé de 43 ans, demeurant à Croix, rue de l'Egalité, 3, magasinier chez M. Crépelle-Fontaine, a été blessé au pied droit par la chute d'une caisse. Quinze jours de repos.

— M. Libessart Victor, âgé de 40 ans, demeurant rue Emile Zola, 1, à Fives, trieur chez M. Léon Allart, s'est fait des plaies contuses de la jambe gauche, en tombant. Quinze jours de repos.

— M. Charles Descarpentrie, âgé de 65 ans, demeurant rue de l'Epeule, cour Desbarbieux, 3, *magasinier au peignage de l'Epeule*, s'est fait une contusion du genou droit en tombant d'un tas de balles. Vingt-cinq jours de repos.

— M. Théophile Pottier, âgé de 40 ans, demeurant rue de Mons, cour Orange, 2, domestique chez M. Alphonse Landrieux, a reçu la flèche d'un chariot sur le genou gauche. Douze jours de repos.

— M. Albert Lefebvre, 45 ans, demeurant rue Notre-Dame, 62, contremaître chez M. Léon Honoré, s'est blessé à la main en chargeant un fût. Trois semaines de repos.

— M. Dupré Polydore, 66 ans, demeurant rue de la Redoute, 61, ajusteur chez M. Ryo-Catteau, a été blessé à l'œil gauche par un éclat de fonte. Quelques semaines de repos.

LUMINOL Savon pour le Linge, les Laines, les Flanelles et le Ménage.

TOURCOING

La grève des typographes de l'imprimerie Léon Dujardin. — M. Hensen, prote de l'imprimerie Léon Dujardin, dont les typographes sont en grève depuis samedi matin, nous adresse « au nom du personnel au complet » une protestation contre la lettre de son patron, que nous avons publiée.

Il se plaint du « manque d'urbanité » de M. Léon Dujardin, dont l'attitude vis-à-vis du personnel « provoquait journellement des rassemblements dans la rue ».

Les délégués des syndicats typographiques, après plusieurs démarches infructueuses, ont pu trouver M. Dujardin, qui a ajourné sa réponse de 48 heures.

Au lieu de nous accorder satisfaction, dit M. Hensen, il nous imposait de nouveaux sacrifices et deux victimes.

En présence de cette situation, la grève a été votée à l'unanimité.

Le but de notre patron n'était que de trouver du temps pour renouveler son personnel, car dimanche matin paraissaient deux annonces dans le *Grand Echo*, une sous sa firme et l'autre sous des initiales.

D'ailleurs, dès vendredi, M. Dujardin écrivait au président du Syndicat typographique de Lille « en faisant passer son personnel pour « des ignorants ou des incapables ».

Sur la question du concours, M. Hensen s'exprime ainsi :

Le partage des prix n'a jamais été loyal. Au 4e concours de la *Typologie* de 1902, où on a obtenu les 2 premiers prix : 1er par moi, 2e prix à votre nom (avec le modèle qui appartenait à un autre ouvrier) vous avez touché 50 francs, sur lesquels vous m'avez payé (après plusieurs demandes) la somme de 15 francs, d'où 35 fr. pour votre caisse au détriment de l'ouvrier.

Enfin, d'après notre correspondant, M. Dujardin ne lui aurait jamais payé une heure de travail à 1 fr. 20. — Gagnant en 1900, lors de son entrée dans l'imprimerie Dujardin, la somme de 45 cent. de l'heure, M. Hensen ne gagnait 60 centimes que depuis le 1er mai 1904.

***

M. Dujardin nous adresse la lettre suivante :

Tourcoing, le 7 juin 1904.

Monsieur le Rédacteur du journal *l'Avenir.*

Je vous remercie vivement d'avoir inséré ma lettre en date du 13 courant, et par réciprocité amicale, je vous remets ci-après copie de la lettre de mon personnel, reçue le 15 courant comme suite à mes réponses, concernant ses réclamations.

Tourcoing, le 15 juin 1904.

Monsieur Léon Dujardin, Imprimeur.

Comme suite à l'entrevue des délégués des syndicats typographiques de Lille et de Roubaix, nous avons l'honneur de vous remercier pour l'acceptation de certaines revendications qui vous ont été présentées.

Quant à vous. vous pouvez compter sur notre dévouement et tous nos efforts seront pour vous satisfaire.

Nous sommes prêts à reprendre le travail mais nous n'acceptons pas le renvoi d'Hensen.

Salutations distinguées.

Signé : *Le personnel.*

D'après les renseignements que nous avons recueillis, le patron a confirmé sa décision en ce qui concerne le renvoi du prote, M. Heusen, en se basant sur la prévenance donnée vendredi soir 10 juin, avant que son personnel n'ait formé de revendications.

M. Dujardin argue que les revendications des typographes n'ont été formulées que le *samedi 11 juin, à 9 heures, la grève s'étant* produite 2 heures auparavant.

Enfin, M. Dujardin invoque également son règlement d'intérieur, qui laisse au patron et aux ouvriers la liberté de prévenance, et déclare que certains ouvriers ont profité récemment de cette clause.

Répondant à la demande qui lui en a été faite, l'administration municipale recevra aujourd'hui les parties intéressées. Le litige relatif au contremaître sera examiné en dehors des motifs invoqués par l'état de grève.

La grève des Tapisseurs. — Nous sommes heureux de constater que la sympathie publique grandit de jour en jour à l'endroit des ouvriers tapisseurs condamnés à une grève prolongée par suite d'un mauvais vouloir sans précédent de la part des patrons.

Ce conflit est désastreux pour notre industrie locale du tapis qu'il compromet gravement au profit des centres concurrents, mais la responsabilité en reste entière aux fabricants.

Les ouvriers ont fourni des preuves manifestes de leur esprit de conciliation et se sont *soumis à certaines exigences des patrons*, tandis que ces derniers, au contraire et cela est bien triste à constater, ont tout fait jusqu'ici pour empêcher la solution de la grève.

Les clauses draconiennes insérées dans leur projet de règlement et surtout la prétention affirmée de pratiquer des coupes sombres parmi les ouvriers dont les noms ont été par eux cités, constituent de véritables défis.

On comprend sans peine que la solidarité des ouvriers s'affirme et se resserre en présence des exigences des patrons.

Tous sentent aussi que c'est le *Syndicat* ouvrier que l'on veut détruire.

Ce résultat atteint, les ouvriers tapisseurs ne se dissimulent pas qu'ils seraient à la merci des patrons, aussi sont-ils bien résolus à continuer la lutte sans faiblir, et au prix des plus dures privations s'il le faut.

Heureusement il est permis d'espérer que les appels qu'ils ont adressé aux organisations ouvrières et à la population seront entendus et que les ouvriers seront largement soutenus.

Jusqu'ici du reste, dons de toutes sortes et subsides en espèces affluent journellement au syndicat.

La fraude. — Les préposés des douanes du Risquons-Tout ont arrêté mercredi soir, au bosquet Delobel, les nommés Jules Macaut, 17 ans, journalier et Henri Vandebroucq, 17 ans, peigneur, tous deux sans domicile fixe ; Léon Boone, 17 ans, boulanger, demeurant rue Bernard, à Roubaix. Ils portaient ensemble 31 kilos de café vert valant 93 francs.

Après rédaction du procès-verbal, les contrebandiers ont été remis à la gendarmerie, pour être transférés aujourd'hui à Lille.

Accidents de travail. — M. Jean Wegner, 41 ans, fileur chez M. R. Fallot, filateur, rue Winoc-Chocquel, a été blessé à la main droite qui a été comprimée entre deux pièces du métier.

— M. Constant Vanhoorne, 78 ans, cardeur chez Charles Tiberghien et fils, rue d'Alsace, s'est contusionné à l'épaule et la jambe droite par suite d'une chute.

— M. Paul Debels, 28 ans, dégorgeur chez Albert Malard et Cie, rue de Guisnes, a été violemment projeté contre une carde par une courroie tombée de ses poulies.

— M. Delmotte, 37 ans, teinturier chez Charles Tiberghien et fils, s'est brûlé au poignet droit en vidant une tourie d'acide

— M. Stantsbader, 24 ans, chaudronnier aux Chaudronneries de Roubaix-Tourcoing, s'est blessé à la main gauche en frappant du marteau.

— M. Auguste Colsnet, 22 ans, cocher à la brasserie Lepers-Dalle, a fait une chute en descendant de la paille.

— M. Alphonse Samain, 24 ans, journalier chez Jules Desurmont et fils, rue de Bradford, a eu l'annulaire gauche pris dans une porte.

— M. Louis Vanmarck, 18 ans, moyauteur chez Depreester, rue du Bois, a été brûlé au genou droit par suite de chute sur un morceau de fonte.

Simple police. — L'audience de simple police d'hier était présidée par M. Broquart, juge de paix du canton Sud ; Ministère public, M. le Commissaire Central.

43 affaires étaient inscrites au rôle, mais aucune ne présentait de réel intérêt.

Un cocher Léon G..., a été condamné à 5 francs d'amende pour mauvais traitements envers son cheval et 2 fr. pour défaut d'éclairage de sa voiture ; Ernest V..., boucher, allure trop rapide de son attelage, 5 frs.

Deux ivrognes en récidive attrapent chacun 5 fr. et 1 jour de prison — Plusieurs cabaretiers sont condamnés pour avoir occupés des servantes *sans certificat ou mauvaise tenue* de leur registre de logeurs. — Trois gamins de 12 à 13 ans sont condamnés à 1 fr. d'amende, les parents déclarés civilement responsables, pour avoir escaladé le mur du cimetière principal. — Plusieurs propriétaires de chiens sont condamnés à l'amende pour avoir laissé divaguer leurs animaux.

L'audience a été levée à 11 heures 1/4.

LILLE

Un réserviste grièvement blessé. — Mercredi matin, au moment où il se disposait à se rendre à l'exercice, M. Derechinois, maréchal-des-logis-fourrier, réserviste du 19e chasseurs, a eu la jambe brisée d'un coup de pied de cheval.

M. Derechinois, marié et père de famille, était arrivé depuis quelques jours à la caserne pour accomplir une période d'instruction de treize jours.

Le blessé a été transporté à l'hôpital militaire.

Dramatique tentative de suicide. — Sous ce titre, nous annoncions lundi matin qu'un nommé Auguste Debaggies, âgé de 59 ans, habitant au n° 3 de la rue de Roubaix, avait tenté de mettre fin à ses jours en se frappant à la gorge de plusieurs coups de couteau.

Le blessé, dont l'état inspirait, comme nous le disions, de graves inquiétudes, est décédé hier matin, à l'hôpital St-Sauveur.

Rixe sanglante. — L'auteur de l'agression commise dans la soirée de mardi, sur un menuisier, M. Félix Decarnin, demeurant rue des Tanneurs a pu, grâce aux recherches faites par M. Lecomte, commissaire du 3e arrondissement, être découvert.

C'est un nommé Désiré Guitte, tailleur, domicilié place Jacquard, 11.

Il a été l'objet d'un procès-verbal.

En grimpant sur une voiture. — Hier soir vers sept heures, le jeune Lefebvre Lucien, âgé de six ans et demi, dont les parents demeurent cité Casse-Ville, 39, s'amusait en compagnie de plusieurs de ses camarades, dans la rue Adolphe-Casse, quand il lui vint à l'idée de monter sur une voiture chargée de briques, appartenant à M. Mallet Emile, rue du Long-Pot.

Au moment où le gamin allait s'asseoir sur le véhicule, les chevaux se mirent en marche. Projeté sur le sol, une des roues lui passa sur le pouce gauche et le lui écrasa.

Le petit blessé a été transporté à l'hôpital St-Sauveur, où l'amputation du doigt écrasé, jugé nécessaire a été faite.

Singulier accident. — Un grave accident qui a eu pour théâtre l'étroite rue Ste-Barbe, s'est produit hier matin.

Vers dix heures, Mme Marguerite Brack, femme Dervauq, demeurant au numéro 4 de cette rue, vaquait dans sa cuisine aux soins du ménage quand tout à coup elle entendit du bruit au dehors.

Pour se rendre compte de ce qui se passait, Mme Dervaux ouvrit la porte de son habitation et passa la tête à l'extérieur de sa demeure.

Par suite d'une circonstance inexplicable, la malheureuse eut la tête prise entre le chambranle de la porte et le camion qui arrivait au même instant.

Le charretier M. Augier, au service de M. Joncquez, entrepreneur, arrêta son attelage et l'on put dégager Mme Dervaux.

M. le docteur appelé pour lui donner des soins, constata une fracture du maxillaire droit et ordonna son transfert à l'hôpital St-Sauveur.

NORD

RONCHIN. — On se souvient qu'il y a environ deux mois un audacieux cambriolage était commis chez M. Lamblin, brasseur, route de Douai.

Les cambrioleurs ne pouvant s'emparer du coffre-fort, avaient écrit à la craie : « Il est trop lourd. Nous reviendrons. »

Ils ont tenu parole. En effet dans la nuit de mardi à mercredi vers 11 heures, M. Lamblin fils, se mettait à la fenêtre et apercevait trois individus dans le jardin.

Mais des mesures étaient prises, et M. Lamblin ayant à sa disposition plusieurs revolvers tira dans la direction des cambrioleurs.

Les malandrins ne furent pas atteints et prirent la fuite sans avoir rien pu prendre.

LAMBERSART. — *Affaire de mœurs.* Mercredi matin, le garde-champêtre au cours d'une tournée qu'il faisait près du Bois, a mis en état d'arrestation un individu nommé Louis Henry, âgé de 40 ans, graisseur à Lille, et une fillette, M. S., pour outrages publics à la pudeur.

Les deux inculpés ont déférés au parquet et une instruction est ouverte par M. Coupilland, juge d'instruction, sur les faits graves, imputés notamment à Louis Henry.

CHÉRENG. — Le brigadier des douanes de la brigade de Chéreng et quatre hommes de cette brigade ont capturé le 6 juin quatre ballots de tabac, par suite de recherches.

Une autre capture de trois ballots de tabac a été faite par la même brigade le 14 du même mois au Petit-Baisieux.

COMINES. — Par arrêté préfectoral en date du 14 courant, M. le docteur Lemaire est nommé médecin de l'Hospice Civil de cette ville, en remplacement de M. le docteur Vouters.

Cette mesure est très bien accueillie par la nombreuse et intéressante population ouvrière de Comines.

BACHY. — *Succès scolaire.*— Samedi dernier avaient lieu à Cysoing les examens du certificat d'études primaires pour les *écoles de filles* du canton.

La directrice de l'école de Bachy présentait sept élèves. Toutes ont été reçues.

C'est le plus joli succès du canton pour l'année 1904.

Aussi, au retour à Bachy, la réception qui fut faite à la directrice par les habitants et les familles des sept concurrentes fut vraiment cordiale.

C'était justice car Mme Aline Coussédière-Défossé, qui ne dirige l'école que depuis huit mois seulement, comprend son devoir et la plus grande des satisfactions pour elle devait être le beau succès qu'elle remportait samedi et qui couronnait dignement son dur labeur.

Voici les noms des sept jeunes filles reçues : Mlles Elise Mas, Sophie Darras, Rose Masqualier, Jeanne Lecocq, Marie Descamps, Germaine Mession et Marie Dewailly.

Toutes les félicitations des habitants de la commune de Bachy vont vers Mme la directrice de l'école.

Douai

Une chute mortelle dans les escaliers

Hier matin, M. Léon Lherminez, rémouleur, demeurant rue des Fripiers, a découvert dans l'escalier le cadavre de M. François Orville, âgé de 67 ans, ouvrier menuisier, habitant la même maison.

Le malheureux Orville n'avait pas été vu depuis lundi soir. Il gisait dans une mare de sang. On suppose que l'escalier de sa mansarde étant assez raide, il sera tombé et sera mort faute de soins.

Avesnes

LOUVROIL. — Voici l'ordre du jour de félicitations au ministère, voté hors séance, le 4 juin :

Les conseillers municipaux radicaux-socialistes de Louvroil, qui suivent avec le plus grand intérêt les victoires républicaines remportées près des Chambres et dans le pays par le Gouvernement, pour le triomphe des idées démocratiques, admirant le calme et la dignité de M. le Président du Conseil, de même que sa fermeté à exiger le respect de la loi, présentent leurs respectueuses félicitations au ministère et l'engagent à faire aboutir au plus tôt les réformes ouvrières et militaires ; ils expriment l'espoir qu'une plus juste répartition de l'impôt satisfera prochainement les classes travailleuses de la société, forces vives de la nation sincèrement républicaine.

Ont signé : Colniori, maire ; Lisse et Hermand, adjoints ; Carabin, Martin, Wautier, Michaux, Pagnier, Lelong, Fauconnier, Boittiaux, Tardy, Merveaux, Mathieu, Hoclet, Couvreur, Trétan, Debray, Lixon.

N'ont point pris part au vote : Bertrand, excusé ; Frémy, absent.

N'ont point adhéré : Les deux partisans de vicomte d'Hendecourt, le candidat franco-belge, adversaire du docteur Delfontaine ; MM. Tellier et Bourgeois, élus par surprise au scrutin de ballottage, contre deux ouvriers leur opposition justifie leurs opinions.

Hazebrouck

VIEUX-BERQUIN-SEC-BOIS. — Mademoiselle P. Deguillage, directrice à l'école mixte, a présenté 4 élèves à l'examen du Certificat d'études primaires. Toutes les quatre ont été reçues. La jeune L. Labisse a obtenu [illegible] départemental. Toutes nos félicitations.